



Les licenciements économiques

PAYS DE LA LOIRE

Situation au 31/12/2012

Document mensuel



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En décembre 2012, **1 157** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en augmentation de **12,2%** par rapport à décembre 2011. Les licenciés avec dispositif représentent **76,3%** de l'ensemble et affichent une hausse de **48,4%**.

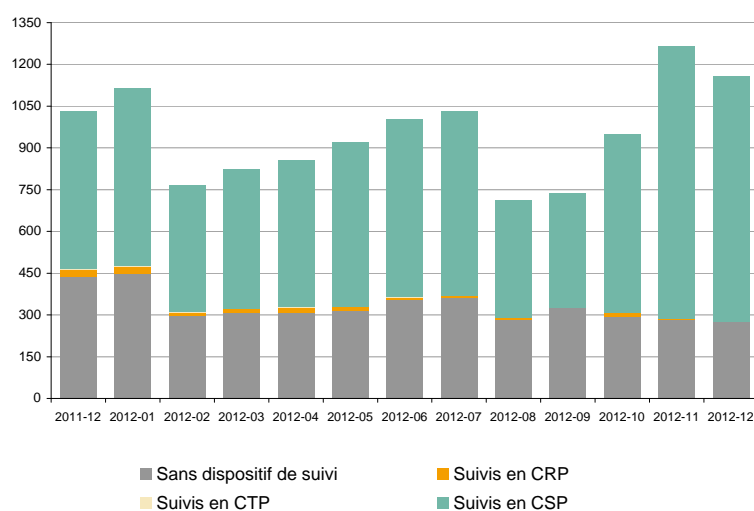
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques a augmenté fin 2010 et fin 2011. Après un pic de hausse en juillet 2012, la valeur moyenne mensuelle revient également à la hausse fin 2012. (**1 124** licenciements en décembre 2012).

En un an, **11 338** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **12%**).

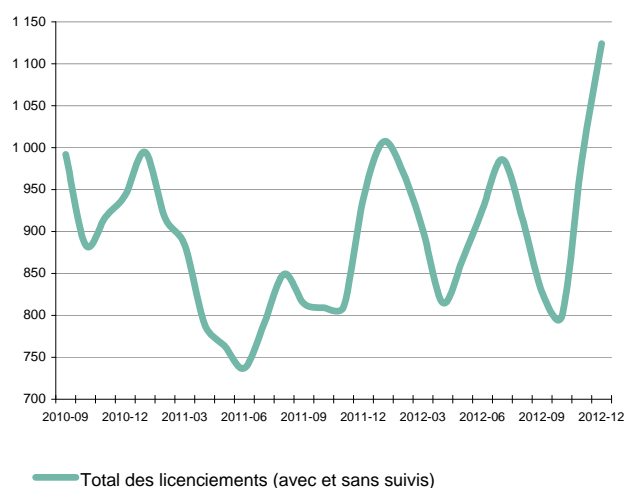
SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

Les inscriptions suite à licenciement économique



Moyenne mobile sur 3 mois



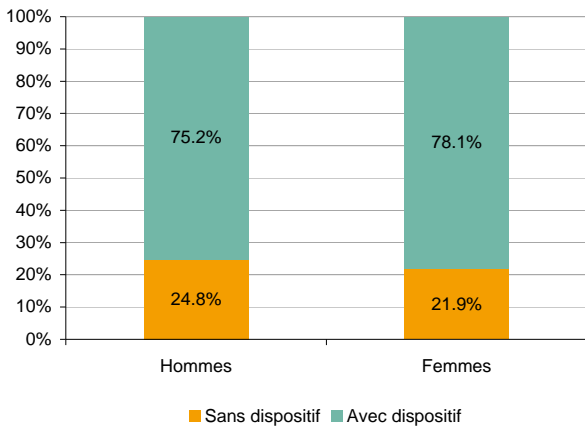
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	déc-12	1 157	274	23.7%	883	76.3%			883
	déc-11	1 031	436	42.3%	595	57.7%	27	3	565
	Evolution	12.2%	-37.2%		48.4%		-100.0%	-100.0%	56.3%
Cumul sur 3 mois	déc-12	3 372	850	25.2%	2 522	74.8%	19		2 503
	déc-11	2 819	1 204	42.7%	1 615	57.3%	152	13	1 450
	Evolution	19.6%	-29.4%		56.2%		-87.5%	-100.0%	72.6%
Cumul sur 12 mois	déc-12	11 338	3 849	33.9%	7 489	66.1%	127	14	7 348
	déc-11	10 123	4 653	46.0%	5 470	54.0%	3 500	516	1 454
	Evolution	12.0%	-17.3%		36.9%		-96.4%	-97.3%	405.4%

Source Persee

Information méthodologique : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

Répartition par sexe



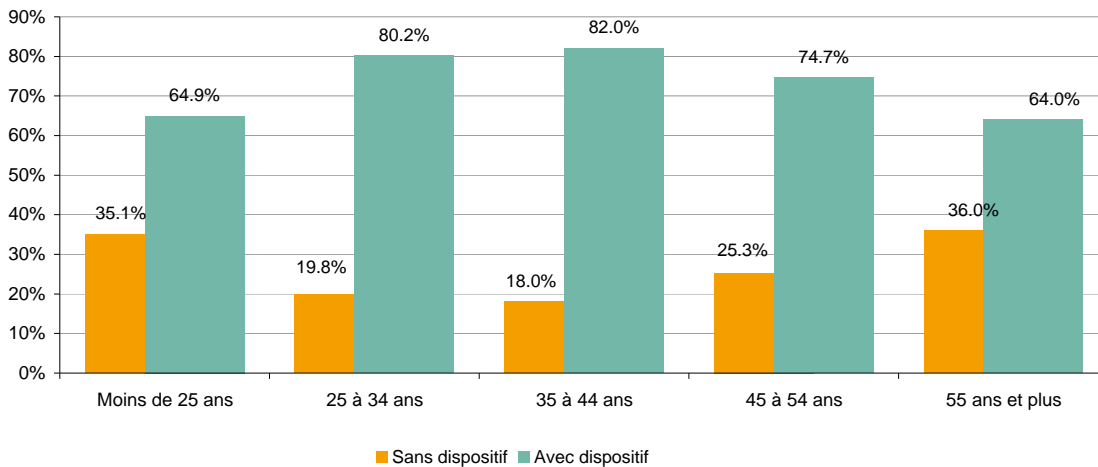
En décembre 2012, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**78,1%**) est plus importante que celle des hommes (**75,2%**).

Toutes les tranches d'âge ont une part plus importante d'adhésion à un dispositif (de **64%** à **82%**). La tranche d'âge de 35 à 44 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

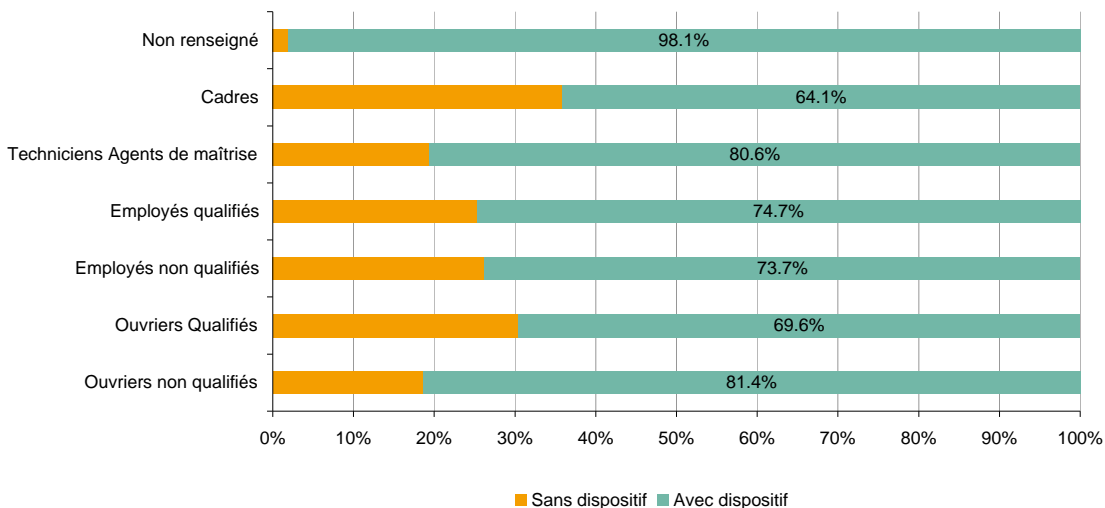
La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les ouvriers non qualifiés (**81,4%**). Viennent ensuite les techniciens agents de maîtrise avec **80,6%** et les employés qualifiés (**74,7%**).

La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des cadres (**64,1%**).

Répartition par tranche d'âge



Répartition par qualification



Répartition par secteur d'activité



Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
D1401 Assistantat commercial	32	7	25
F1703 Maçonnerie	31	7	24
N1103 Magasinage et préparation de commandes	30	7	23
N1101 Conduite d'engins de déplacement des charges	25	NC	NC
M1203 Comptabilité	24	6	18
M1607 Secrétariat	23	6	17
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	22	8	14
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	19	NC	NC
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	18	NC	NC
F1602 Électricité bâtiment	18	NC	NC
H2202 Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement e	18	NC	NC
H2205 Première transformation de bois d'oeuvre	18	NC	NC
K2503 Sécurité et surveillance privées	15	NC	NC
M1608 Secrétariat comptable	15	NC	NC
G1602 Personnel de cuisine	14	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En décembre 2012, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Transport et logistique " avec les métiers " Magasinage et préparation de commandes ", " Conduite d'engins de déplacement des charges " et " Conduite et livraison par tournées sur courte distance " ;
- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistantat commercial " et " Relation commerciale grands comptes et entreprises " ;
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Comptabilité ", " Secrétariat " et " Secrétariat comptable " .

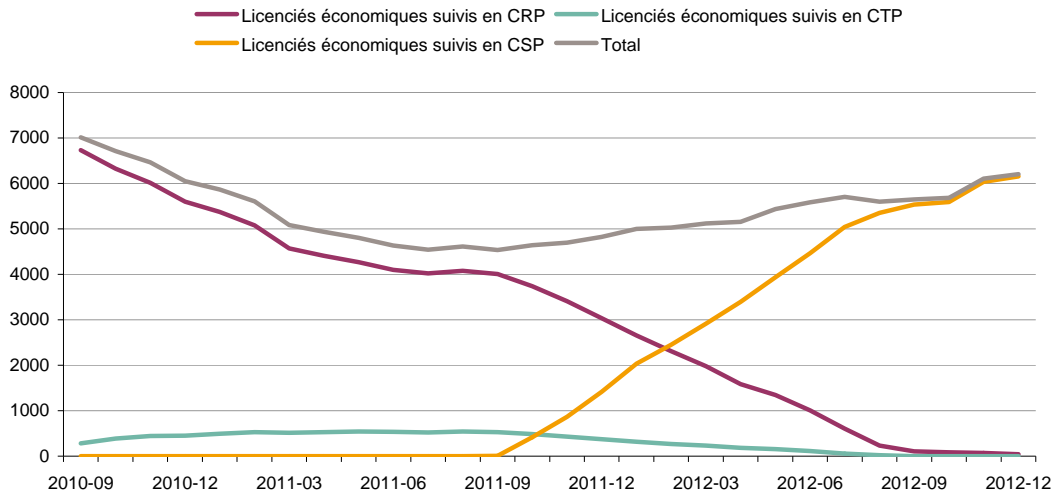
Répartition par département

	Licenciés économiques déc-12	Evolution / déc-11	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	426	19.7%	99	23.2%	327	76.8%
49 Maine et Loire	260	4.8%	56	21.5%	204	78.5%
53 Mayenne	65	8.3%	22	33.8%	43	66.2%
72 Sarthe	248	22.8%	44	17.7%	204	82.3%
85 Vendée	158	-4.2%	53	33.5%	105	66.5%
Pays de la Loire	1 157	12.2%	274	23.7%	883	76.3%

Source Persee

LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

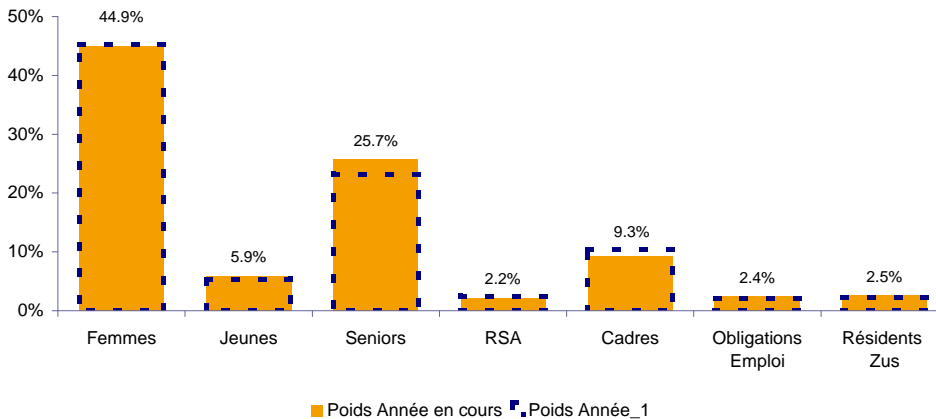
Evolution des DEFM



	déc-10	déc-11		déc-12	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	6 046	4 827	-20.2%	6 201	28.5%
dont CRP	5 596	3 033	-45.8%	42	-98.6%
dont CTP	450	375	-16.7%	1	-99.7%
dont CSP		1 419		6 158	334.0%

Répartition par public

	déc-11		déc-12		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 183	45.2%	2 783	44.9%	27.5%
Moins de 25 ans	261	5.4%	364	5.9%	39.5%
50 ans et plus	1 121	23.2%	1 594	25.7%	42.2%
Revenus de Solidarité Active	120	2.5%	134	2.2%	11.7%
Cadres	499	10.3%	575	9.3%	15.2%
Obligations d'emploi	103	2.1%	150	2.4%	45.6%
Résidents Zone Urbaine Sensible	111	2.3%	158	2.5%	42.3%



Source Persee

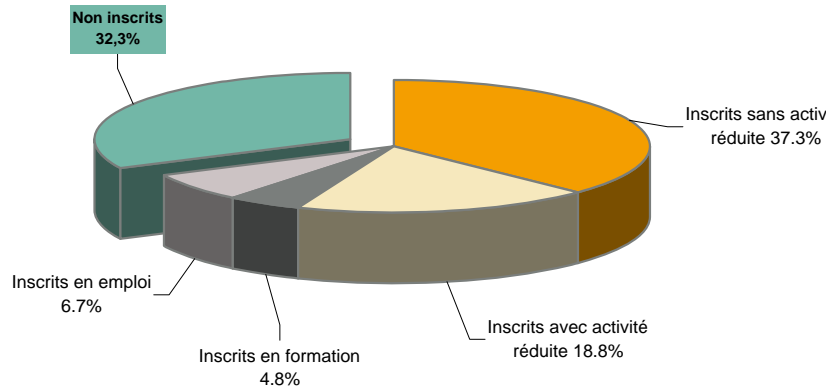
SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En décembre 2012, **32,3%** des adhérents de la cohorte de novembre 2011 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **34,2%** pour la population masculine et **48%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

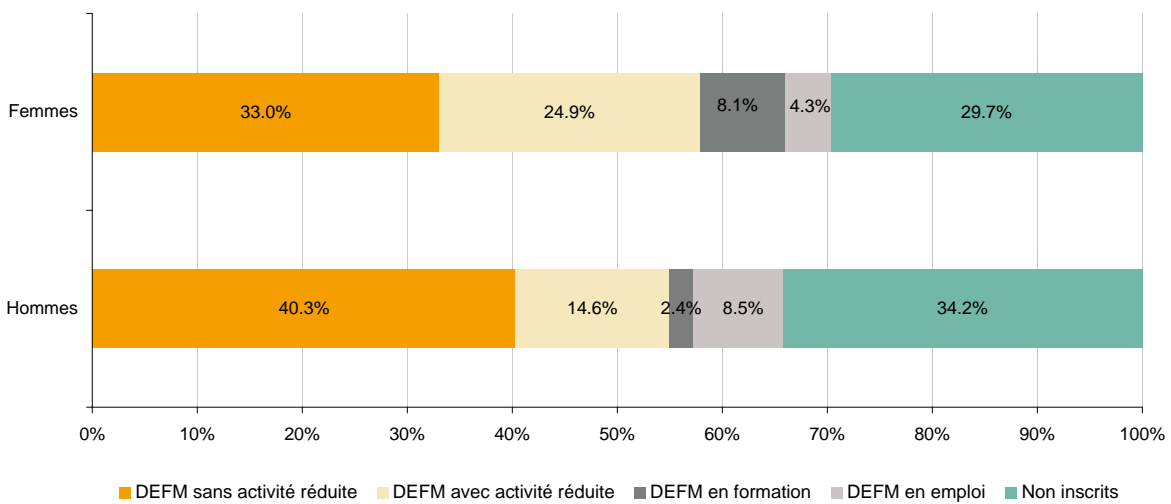
37,3% des adhérents de novembre 2011 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **18,8%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **57,9%**.

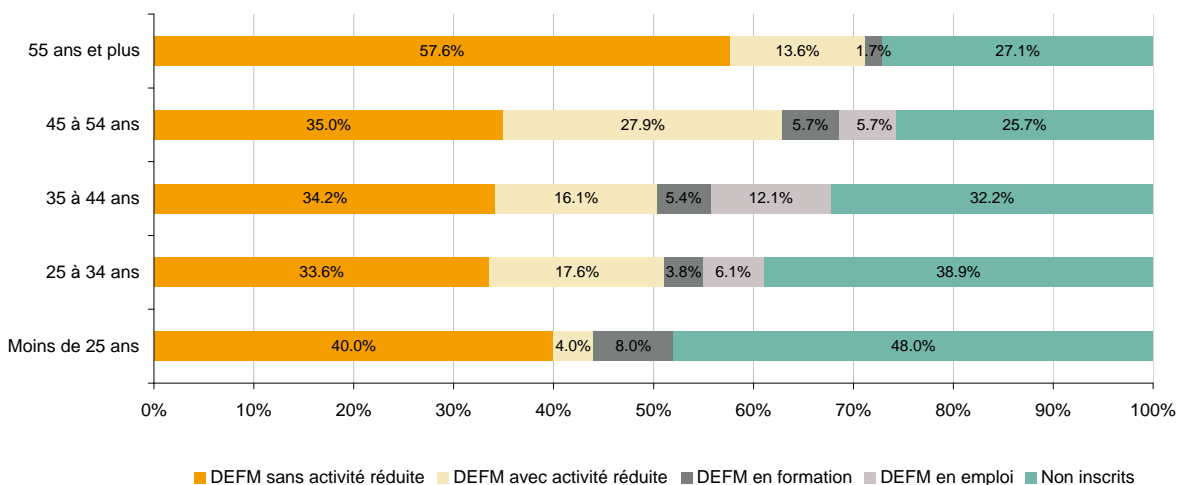
Suivi de la cohorte
de novembre 2011 - 504 adhérents



Répartition par sexe

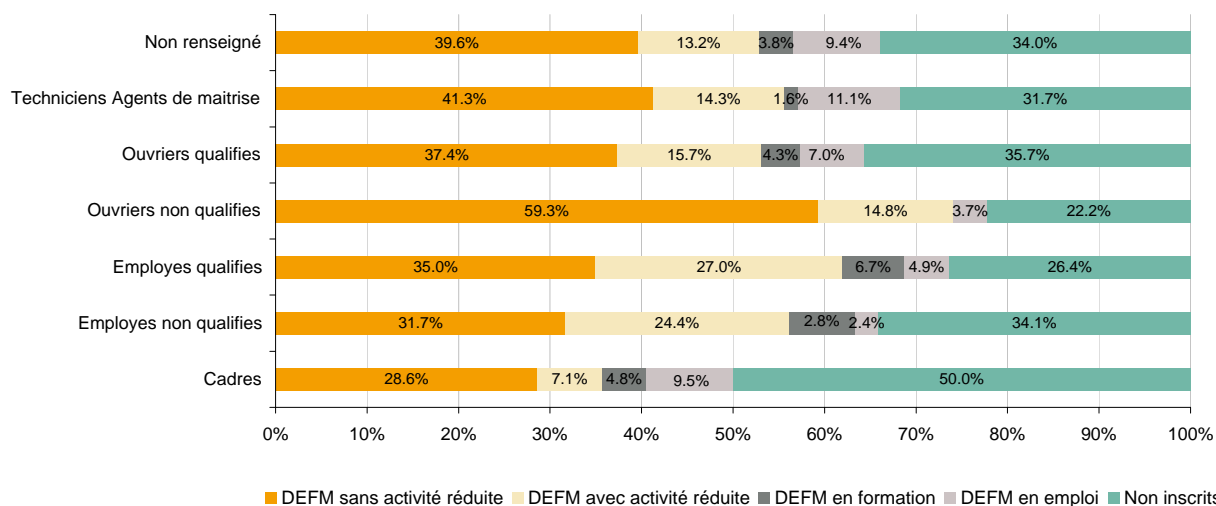


Répartition par tranche d'âge



Source Persee

Répartition par qualification



Source Persee

Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication :
Gwenaél PROUTEAU

Directeur de la rédaction :
Hervé BONNET

Conception et réalisation:
Service Statistiques, Etudes et
Evaluation – Catherine MOULIN et
Brigitte VIGOUROUX